

CONSEILLER(ÈRE) EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité régionale de comté des Maskoutains est un organisme supramunicipal qui regroupe 17 municipalités de la région maskoutaine, avec une population totale de 92 247 habitants.

Sous l'autorité du directeur à l'aménagement, le conseiller en aménagement du territoire est principalement chargé de la révision du schéma d'aménagement révisé. Il collabore aux mandats, activités et dossiers qui ont trait à l'aménagement du territoire, à l'environnement ainsi qu'au patrimoine. Ce poste est contractuel pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement.

À titre indicatif, il assumera les tâches suivantes :

- Assurer le suivi du schéma d'aménagement, notamment en effectuant les analyses de conformité des règlements municipaux;
- Élaborer et rédiger le nouveau schéma d'aménagement et de développement en collaboration avec l'équipe de travail en place et en fonction des lois habilitantes, orientations gouvernementales et règlements applicables;
- Réaliser des analyses spatiales, études et rapports dans le cadre de la révision du schéma;
- Collaborer avec les membres de l'équipe dans le cadre d'autres mandats, activités et dossiers en lien avec l'aménagement du territoire, l'environnement et le patrimoine;
- Assurer une collaboration avec tous les partenaires externes (ministères, municipalités, organismes, etc.) dans le cadre de la révision du schéma;
- Agir comme personne-ressource et exercer un rôle-conseil auprès de l'équipe de travail et des autres services de l'organisation;
- Animer, coordonner, organiser et participer à divers comités ou toute autre rencontre à l'égard de ses mandats;
- Exécuter toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

Exigences du poste :

- Diplôme d'études universitaire en géographie, aménagement ou urbanisme;
- Expérience pertinente de trois (3) à cinq (5) ans;
- Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec ou urbaniste stagiaire;
- Connaissance du domaine municipal, des lois concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- Avoir une bonne connaissance des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral;
- Connaissance des logiciels géomatiques, tels que ArcGis ou QGIS;
- Détenir un permis de conduire valide.

La personne recherchée devra faire preuve d'autonomie, savoir organiser et établir les priorités, être capable de travailler en équipe, de communiquer avec tact et diplomatie et de posséder une très bonne capacité d'analyse et de synthèse.

La rémunération et les autres conditions sont déterminées en fonction des politiques en vigueur. À titre informatif, l'échelle salariale se situe pour 2024 entre 71 160 \$ et 92 859 \$, selon l'expérience et les compétences. L'horaire de travail prévu est de 35 h/semaine, dont l'horaire du vendredi se termine à 12 h.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard, le 3 juillet 2024, à 12 h, à l'adresse suivante : MRC des Maskoutains, Concours « Conseiller(ère) en aménagement du territoire », 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 ou par courriel à info@mrcdesmaskoutains.ca.

Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.